

11-1-1980

Le Centenaire de la Facult de Droit de l'Universit de Montréal

Louise Thisdale

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.schulichlaw.dal.ca/dlj>



Part of the [Legal Education Commons](#)



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-Noncommercial-No Derivative Works 4.0 License](#).

Recommended Citation

Louise Thisdale, "Le Centenaire de la Facult de Droit de l'Universit de Montréal", Comment, (1980-1981) 6:2 DLJ 374.

This Commentary is brought to you for free and open access by the Journals at Schulich Law Scholars. It has been accepted for inclusion in Dalhousie Law Journal by an authorized editor of Schulich Law Scholars. For more information, please contact hannah.steeves@dal.ca.

I. Introduction

L'année 1978 marquait le centième anniversaire de la fondation de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Pour plus d'exactitude, il faudrait préciser qu'il s'agit plutôt du centenaire de la faculté de droit seulement puisqu'en 1878, l'Université de Montréal n'existait pas encore; à cette époque elle fut inaugurée comme Succursale de l'Université Laval à Montréal. Et ce n'est qu'en 1920 qu'elle fut constituée en corporation sous le nom d'Université de Montréal.

Le centenaire de la faculté fut célébré les 29 et 30 septembre 1978. Le 29 septembre, un grand dîner était offert aux anciens diplômés de la faculté, aux anciens professeurs de même qu'aux professeurs actuels. Les convives étaient nombreux et l'atmosphère était teintée à la fois de gaieté et de solennité. On y retrouvait des juges, des notaires, des avocats, des hommes d'affaires, des hommes politiques, de hauts fonctionnaires et des professeurs. Un sentiment commun les unissait, celui d'avoir fait partie et contribué à l'évolution de la faculté. La liste des invités présents était impressionnante. On y retrouvait entre autres Son Excellence Jules Léger, le très honorable Pierre Elliott Trudeau et le maire Jean Drapeau. Plusieurs autres personnalités ayant fait leur marque à la faculté avaient répondu à l'invitation. Me Roger Comtois, le doyen de la faculté, était l'hôte attentif et dévoué de ces agapes.

A l'issue du dîner, la faculté rendait plus particulièrement hommage à trente-trois personnes en soulignant leur mérite et leur rayonnement dans la vie politique, économique ou juridique. Ces personnes avaient été préalablement désignées par un comité de la faculté. Il s'agit de:

Rosario Genest, Guy Vanier, Joseph Blain, Gérald Fauteux, Lionel Leroux, Monroe Abbey, Georges-Emile Lapalme, Edouard Rinfret, Eugène Therrien, Gérard Trudel, Donald-N. Byers, Jules Léger, Lucien Tremblay, Paul Leman, Roger Duhamel, Marcel Cadieux, Jean Drapeau, Paul Gerin-Lajoie, Jacques Courtois, Pierre Elliott Trudeau, Jean-Paul Geoffroy,

*LL.M., Professeur agrégé à la Faculté de droit, de l'Université de Montréal.

Jules Deschenes, André Charron, Jean-Marc Leger, Jean-Guy Cardinal, Paul-André Crepeau, Réjane Laberge-Colas, Joan Clark, Robert Sauve, Roger Tasse, Robert Bourassa, Luce Patenaude, Robert Burns.

La journée du 30 septembre 1978 clôturait les célébrations du centenaire de la faculté. La journée débuta par un colloque sur le thème: "Le droit vit-il à l'heure de la société?". Puis le colloque fut suivi d'un déjeuner, d'une visite de la faculté et du dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de Me Maximilien Caron, ancien doyen de la faculté.

Les fêtes du centenaire furent un véritable succès. Leur réalisation a été rendue possible grâce aux efforts déployés par le Comité du centenaire qui avait été créé pour élaborer et organiser le programme des festivités. Il y a lieu de souligner l'heureuse initiative du professeur Jean Héту: il s'agit de la publication d'un album souvenir regroupant les faits saillants de l'histoire de la faculté. Ce document a été colligé par le professeur Héту et constitue un complément indispensable pour celui qui de près ou de loin s'intéresse à cette institution.¹

A la requête du doyen de la faculté de droit de l'Université Dalhousie, monsieur R. St. J. Macdonald, Q.C. je tenterai dans les pages qui suivent de retracer brièvement les faits saillants de l'histoire de la faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1878 jusqu'à nos jours. Cet aperçu des principaux événements ne prétend nullement à l'exhaustivité; il tend plutôt à faire découvrir aux lecteurs de cette revue la naissance et l'évolution d'une institution universitaire canadienne oeuvrant dans un milieu francophone.

II. *Bref Historique De La Faculte De Droit De L'Universite De Montreal*

1. *De 1878 à 1920*

Les origines de l'enseignement du droit à Montréal sont plutôt récentes. Elles sont relatées par monsieur Léon Lortie, l'éminent historiographe de l'Université de Montréal, dans un texte paru dans cette revue en 1975.² Le lecteur consultera avec profit l'excellent

1. Jean Héту, *Album Souvenir 1878-1978 centenaire de la Faculte de droit de l'Universite de Montreal* (Montreal: Les editions Yvon Blais inc., 1978) 319 p.

2. Léon Lortie, *The Early Teaching of Law in French Canada* (1975) 2 Dalhousie L.J. 521.

article de monsieur Lortie qui donne un exposé détaillé de cette période jusqu'en 1920. Qu'il suffise de rappeler ici très brièvement les principaux événements qui ont jalonné l'histoire de la faculté de droit de l'Université de Montréal telle que nous la connaissons aujourd'hui.

L'Université de Montréal n'était à l'origine qu'une simple émanation de l'Université Laval, cette dernière ayant son siège dans la ville de Québec. Elle fut inaugurée en 1878 et à cette époque, elle était connue sous le vocable de "la Succursale de l'Université Laval à Montréal".

Plus de dix ans auparavant, la population de Montréal et les autorités catholiques observaient avec inquiétude l'emprise des institutions protestantes³ sur l'enseignement universitaire à Montréal. C'est pourquoi il fut décidé d'ouvrir une succursale de l'Université Laval à Montréal. Cette décision fut approuvée par le Vatican qui reconnaissait "la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans ladite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités".⁴

L'inauguration officielle de la Succursale de l'Université Laval à Montréal eut lieu le 6 janvier 1878 au Grand Séminaire de Montréal en présence de plusieurs prélats. Et c'est le 1er octobre de la même année que la succursale inaugurait officiellement les cours à la faculté de droit. La cérémonie eut lieu en présence de l'évêque de Montréal, Monseigneur Fabre, du recteur de l'Université Laval, monsieur l'abbé Thomas-Etienne Hamel, du vice-recteur à Montréal et de plusieurs professeurs des facultés de théologie, de droit et de médecine. La cérémonie était imposante, une foule nombreuse et sympathique assistait à la cérémonie et écoutait les discours qui furent prononcés.

Les premiers professeurs de droit avaient été choisis parmi des personnalités éminentes: hommes d'état, juges, avocats et notaires. Parmi les matières enseignées au tout début, notons le droit romain,

3. Surtout celle de l'Université McGill dont la faculté de droit était établie depuis 1853.

4. Extrait de la lettre de S.E. le Cardinal A. Franchi en date du 9 mars 1876 et adressée à l'archevêque de Québec. Cette lettre est reproduite dans: J. Héту, *op. cit. supra*, 28 p.

le droit civil, le droit international, le droit commercial et maritime, le droit criminel et la procédure civile. Les premiers étudiants en droit, au nombre de quarante, venaient de diverses régions: quatorze originaient de Montréal et les autres venaient de villes aussi éloignées que Rivière-du-Loup, Québec, Trois-Rivières, Portneuf, Ottawa, etc. A cette époque, le doyen était monsieur Côme-Séraphin Cherrier qui, à sa mort survenue le 10 avril 1885, fut remplacé par l'honorable Pierre-Joseph Olivier Chauveau. Monsieur Joseph-Alphonse Ouimet avait été nommé secrétaire de la faculté.

En 1892 la faculté de droit fut constituée en corporation. Elle pouvait ainsi jouir d'une plus grande autonomie mais l'Université Laval continuait à décerner les grades aux étudiants issus de la faculté de Montréal. C'est en 1920, que la Succursale de l'Université Laval devint entièrement autonome lorsque la législature provinciale la constitua en corporation sous le nom d'"Université de Montréal". Quelques mois auparavant, le pape Benoît XV avait déjà décrété l'indépendance de la succursale. C'est ainsi que naquit la deuxième université catholique de la province de Québec, après avoir été pendant une quarantaine d'années une émanation dépendante de l'Université Laval qui elle, fut la première université catholique. La faculté de droit préalablement incorporée abandonna alors sa charte pour faire son entrée à l'intérieur de l'Université de Montréal. Il est intéressant d'observer qu'à cette époque, la faculté avait constitué un capital net de \$50,892.00 qui fut versé au budget de l'Université de Montréal.

Depuis 1968, la faculté de droit est établie dans un immeuble moderne détaché de l'édifice central de l'Université de Montréal. Mais avant d'en arriver là, la faculté avait subi plusieurs déplacements: "D'abord installée au moment de la fusion sur la rue Saint-Denis, l'Université de Montréal déménagea sur le Mont-Royal, rue Maplewood, en 1942. Quant à la Faculté de droit, d'abord établie au Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, elle occupa de 1884 à 1888-89 le Château de Ramezay et, en 1889, elle déménagea dans l'édifice où Trefflé Berthiaume avait fondé La Presse, en face de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame. Le 8 octobre 1895, elle se fixa sur la rue Saint-Denis où elle demeura pendant 47 ans, sauf pour une courte période de temps où elle alla occuper l'École des Hautes Etudes Commerciales (coin Viger et St-Hubert) à la suite de l'incendie du 23 novembre 1919 qui ravagea l'édifice de l'université Laval à Montréal, rue Saint-Denis. En 1942, la

Faculté de droit vint occuper l'immeuble central de l'Université de Montréal au flanc du Mont-Royal. Depuis 1968, elle partage un nouvel immeuble à l'extrémité ouest du campus avec les Sciences sociales".⁵ Depuis le 20 septembre 1978, le siège de l'actuelle faculté de droit porte maintenant le nom officiel de "Pavillon Maximilien Caron" en l'honneur du premier professeur de carrière nommé à la faculté.

2. De 1920 à 1944

Durant ce quart de siècle, tous les aspects de la vie du pays accusèrent un bouleversement profond et la faculté de droit de l'Université de Montréal ne fut pas épargnée par ces retombées. A cette époque, l'enseignement du droit était dispensé par des chargés de cours recrutés parmi les notaires, les avocats et les juges qui acceptaient par dévouement de divulguer aux étudiants les fruits de leur expérience. Mais leurs nombreuses occupations les empêchaient de consacrer tout leur temps aux étudiants alors que ces derniers réclamaient des professeurs à plein temps qui pourraient les guider dans leurs études et les assurer d'une présence permanente à la faculté.

Les chargés de cours qui ont enseigné à la faculté durant cette période méritent toutefois les plus grands éloges car ils ont résisté et continué leur tâche universitaire malgré les conditions matérielles pénibles dans lesquelles ils devaient donner leurs cours. Sans compter le cachet dérisoire qu'ils recevaient, ils n'avaient à leur disposition que deux salles de cours dotées d'une installation très modeste à l'intérieur d'un bâtiment dont les murs étaient chancelants. Déjà en 1923, la faculté de droit avait tenté vainement de convaincre l'Université de Montréal d'améliorer l'état déplorable de son installation physique. Les doléances de la faculté visaient notamment le manque de salles de cours, l'inaccessibilité de la bibliothèque, l'absence de contact entre les enseignants et les étudiants qui étaient laissés à eux-mêmes durant leurs études.

Malgré les difficultés et les sacrifices, on observe une augmentation croissante du nombre des matières au programme académique de la faculté de droit. Ce mouvement deviendra irréversible pour s'accroître très rapidement après 1945. L'évolution sociale, économique et politique qui avait engendré de nouveaux besoins dans la société, ouvrait ainsi la voie à de

5. *Ibid.*, p. 16-17.

nouveaux secteurs de la vie juridique que la faculté se devait de faire connaître à ses étudiants. C'est pourquoi par exemple on accorda plus d'importance notamment à l'enseignement du droit commercial et on créa un cours de droit du transport terrestre et aérien.

La fin de cette période est marquée par l'inauguration en 1943 du nouvel emplacement de l'Université de Montréal sur la montagne du Mont-Royal. De plus, un fait important pour la faculté de droit eut lieu en 1944: Me Maximilien Caron devint alors le premier professeur de carrière à la faculté. Il quitta l'exercice du droit pour consacrer tout son temps à la faculté et aux étudiants. Cet événement devait donner suite à plusieurs réformes et innovations utiles pour la faculté et fut le signe (avant-coureur) d'un avenir prometteur pour l'institution.

3. De 1944 à nos jours

La période d'après-guerre a constitué le début d'une ère nouvelle non seulement pour la société mais également pour la faculté de droit de l'Université de Montréal. Les étudiants comme les professeurs, après avoir souffert pendant longtemps des carences et des limites de leurs conditions de travail, ressentaient le besoin pressant d'une réforme, d'un renouveau. Ce besoin fut réalisé graduellement par la faculté qui implanta alors les fondements de son expansion sans cesse croissante et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Au début de cette période, l'administration de la faculté se fixa comme objectif de former des hommes de culture juridique et non pas seulement des praticiens du droit. En 1962, le doyen Maximilien Caron rappelait en ces termes les débuts de cette période dont il fut l'un des dévoués précurseurs: "Il importe d'abord de dégager l'esprit qui l'a guidée. Une faculté de droit reçoit des bacheliers qui veulent, en toute liberté, acquérir à la fois une formation juridique et des connaissances d'ordre scientifique et technique. La majorité d'entre eux se destinent, au moment de leur accession à l'Université, à l'exercice de la profession d'avocat ou de notaire. C'est à la lumière de ce complexe objectif que s'est orientée la politique de notre Faculté. Que sa définition et son application furent toujours aisées, il ne serait pas réaliste de le croire et de le dire. Des obstacles surgirent qu'il fallut contourner ou écarter. N'oublions pas que ce qui aujourd'hui paraît aller de soi était autrefois d'audacieuses nouveautés et que toute nouveauté provoque de la suspicion. On ne se détourne pas impunément des vieilles

habitudes, du conformisme traditionnel''.⁶

Les progrès majeurs survenus depuis 1944 jusqu'à nos jours peuvent se résumer ainsi: la nomination de professeurs de carrière et l'augmentation graduelle de leur nombre, la diversification et l'accroissement du programme académique de même qu'une meilleure organisation pédagogique, l'expansion de la bibliothèque, la préparation et l'implantation de projets nouveaux. Précisons brièvement chacun de ces éléments.

(a) *Professeurs de carrière*

Le 6 octobre 1944, Me Maximilien Caron devenait le premier professeur de carrière de la faculté, consacrant ainsi tout son temps à la faculté après avoir enseigné à temps partiel depuis 1937.

Peu de temps après, d'autres ont également été nommés professeurs de carrière. Parmi les premiers élus, citons Me Roger Comtois, Me Pierre Martineau, Me Pierre Carignan, Me Albert Mayrand, Me Roma Cousineau, Me Roch Brunet et plusieurs autres.

Le corps professoral s'est accru peu à peu. En 1952-53, on comptait sept (7) professeurs plein temps. En l'année 1970-71, on dénombrait quarante-et-un (41) professeurs plein temps et quarante-et-un (41) chargés de cours pour neuf cent soixante-quinze (975) étudiants. Aujourd'hui le personnel enseignant se répartit comme suit: cinquante-sept (57) professeurs et cinquante-quatre (54) chargés de cours.

(b) *Le programme académique*

Le programme s'est ramifié au fil des années. Il comporte des cours, des séminaires, des travaux pratiques, des travaux dirigés, des examens périodiques, etc.

En 1947, Me Roch Brunet alors secrétaire de la faculté et professeur de carrière s'exprimait ainsi: "La présence d'un nombre appréciable d'étudiants pour qui l'étude du droit ne constitue qu'une préparation en destination du haut fonctionnarisme, du service diplomatique ou des directions industrielles représente un fait social nouveau et qui comporte à l'égard de la société canadienne-française une consolante signification".⁷

6. *Ibid.*, p. 215.

7. Propos recueillis par *Le Devoir*, 29 décembre 1947, et reproduits dans: J. Héту, *op. cit. supra*, p. 211.

Consciente de ce fait, la faculté s'ingénia alors à diversifier progressivement le choix des cours de façon à satisfaire le plus possible les destins divers des étudiants. C'est pourquoi on accorda plus d'emphase au droit fiscal, au droit comparé, au droit public et au droit commercial, sans toutefois délaisser les différentes branches du droit civil.

Comme tous les programmes universitaires, celui de la faculté de droit de Montréal a subi diverses modifications au cours des années. D'abord les chambres professionnelles, le Barreau et la Chambre des notaires, avaient depuis longtemps imposé aux facultés de droit des normes très précises quant aux cours que devaient suivre les candidats à l'exercice de la profession. Puis vers les années 1970, elles ont accordé plus de latitude aux facultés de droit. Celle de l'Université de Montréal a pu ainsi diversifier son programme de façon à assurer aux étudiants une formation adéquate en droit public et en droit privé.

Les cours à option ont été peu à peu introduits en troisième année, puis en deuxième année. Dès 1968, des étudiants participèrent aux décisions des comités chargés de proposer des réformes au programme académique.

Certaines innovations pédagogiques ont été implantées surtout à partir de la dernière décennie. Elles ont pris forme par la publication de manuels de cours par les professeurs, l'utilisation de méthodes actives dans certains cours et quelques essais d'audiovisuel.

Pour l'année 1978-79, on compte mille cent (1,100) étudiants inscrits à la licence (parmi eux quatre cent trois (403) sont en première année) et quatre-vingts (80) candidats au Diplôme de droit notarial (quatrième année), sans compter le grand nombre d'étudiants inscrits aux Etudes supérieures. Par ailleurs, la faculté dispense cinquante-six (56) cours dans cent cinquante-quatre (154) unités enseignement et ces cours sont répartis entre diverses disciplines dans les proportions suivantes: vingt-six pour cent (26%) en droit public, vingt-six pour cent (26%) en droit commercial, quarante pour cent (40%) en droit civil et huit pour cent (8%) en droit pénal.

(c) *La bibliothèque*

En 1947, on déplorait l'état embryonnaire de la bibliothèque de la faculté: on y retrouvait environ quatre mille (4,000) volumes et brochures seulement. En 1962 on dénombrait environ vingt-cinq mille (25,000) volumes et une centaine (100) de périodiques. Puis

en 1971, on comptait environ soixante mille (60,000) volumes. En 1978, la bibliothèque comporte plus de cent mille (100,000.) volumes et offre ses services aux étudiants de licence, maîtrise et doctorat en plus de desservir le personnel du Centre de recherche en droit public.

Cette augmentation considérable et rapide de la bibliothèque démontre bien le souci de la faculté de desservir adéquatement l'enseignement et la recherche et de favoriser l'instauration de projets connexes. En effet, la faculté était consciente que la réalisation de projets nouveaux sur le plan académique nécessitait entre autres l'expansion de sa bibliothèque.⁸

(d) *Instauration de nouveaux projets*

Une des préoccupations majeures de la faculté a été de perfectionner sans cesse son organisation et d'ébaucher des projets qui pourraient contribuer à son progrès et à sa renommée. Les expériences mises de l'avant par la faculté ont été longuement préparées et discutées avant d'être instaurées. Il fallait que l'évolution "s'effectue sous le signe d'un sage dynamisme".⁹

Les projets développés à la faculté depuis 1944 sont en nombre considérable. La liste étant fort longue, quelques-uns seulement seront cités dans les paragraphes qui suivent, mais il ne faudrait toutefois pas sous-estimer les autres qui, faute d'espace, ne peuvent être signalés ici.

Le premier à être mentionné est l'Institut de recherche en droit public qui fut créé au printemps 1961. Il fut inauguré le 26 février 1962 par le ministre de la jeunesse d'alors, l'Honorable Paul Gérin-Lajoie et à partir de 1971, l'Institut fut désormais connu sous le nom de Centre de recherche en droit public.

Le Centre a pour but de "favoriser et d'organiser la recherche en droit public et plus particulièrement en droit constitutionnel et en droit administratif. D'autres matières juridiques de même que les disciplines parajuridiques deviennent des objets d'étude dans la mesure où celles-ci s'avèrent utiles à des recherches en droit public et correspondent à des besoins de notre société.

8. La bibliothèque de la faculté connut un essor considérable à partir de 1955 grâce à Jean Roy qui en fut de le directeur de 1963 à 1971. Son successeur à ce poste a été Laurent Ouimet jusqu'en 1977 et depuis cette date, la direction est assumée par Paquerette Ranger.

9. M. Caron, "La Faculté de droit — Quinze ans d'évolution" (1962) extrait reproduit dans: J. Héту, *op. cit. supra*, p. 215.

“Le Centre est le seul organisme de recherche en droit public au Québec. Il s’exprime surtout par la préparation et la publication d’ouvrages entrepris de sa propre initiative ou à la demande d’autres institutions.

“On s’accorde à reconnaître la qualité scientifique des travaux effectués par le Centre. Cet organisme apporte une contribution importante à l’organisation systématique, à la divulgation et à la critique positive du droit public et canadien, en tenant compte de plus en plus de la dimension socio-politique et du caractère inter-disciplinaire qu’a pris la recherche juridique depuis quelques années”.¹⁰

Lors de sa création, l’Institut était sous la direction du professeur Jean Beetz qui était assisté d’un secrétaire, Me Luce Patenaude et d’un comité d’administration formé à l’époque des personnes suivantes: messieurs Carl Goldenberg, Marc Lalonde, Albert Mayrand, André Morel et Pierre Elliott Trudeau.

Depuis 1967, le Centre de recherche en droit public est devenu un département de la faculté de droit, dont la gestion est sous la responsabilité de son directeur. Cinq (5) personnes se sont succédé jusqu’ici au poste de directeur du Centre: Jean Beetz (1961-1963), Pierre Carignan (1963-1969), Gilles Pépin (1969-1972), André Tremblay (1972-1976) et Andrée Lajoie (1976 -).

Un autre projet mérite d’être souligné: celui de la revue juridique de la faculté. En avril 1951, paraissait le premier numéro de la revue *Thémis* publiée sous la direction de la faculté de droit de l’Université de Montréal. Depuis 1966, elle porte le nom de “Revue Juridique *Thémis*”. Elle a été incorporée en 1969 et en 1973, elle a été intégrée sous la raison sociale Les Editions *Thémis* Inc.. La gestion courante relève d’un directeur général et le conseil d’administration est constitué de six (6) membres, dont quatre (4) étudiants, un (1) représentant de l’administration et un (1) autre du corps professoral.

Par ailleurs en 1968, fut créé à la faculté le projet DATUM (Documentation automatique des textes juridiques de l’Université de Montréal) dont le directeur était le professeur Jacques Boucher. Il s’agit là d’un programme de dépistage rapide de l’information juridique à l’aide d’un ordinateur.

La mise en marche du projet DATUM a été réalisée grâce aux efforts de quelques professeurs de la faculté de droit de Montréal

10. J. Héту, *op. cit. supra*, p. 289.

aidés d'informaticiens, de linguistes, de traducteurs et de programmeurs. Le projet fut mis en service en 1972, date de son inauguration, et fut offert à l'ensemble de la profession juridique qui l'utilisa avec profit.

Aujourd'hui, le service DATUM est assuré par une compagnie de la Couronne dénommée SOQUIJ: mais n'eût été de l'initiative de la faculté de droit, ce service n'aurait probablement pas encore vu le jour. "La Faculté de Droit a donc joué le rôle de pionnier dans le domaine du repérage de l'information juridique par ordinateur ainsi que dans la diffusion de l'information juridique à l'ensemble de la communauté québécoise".¹¹

Enfin le Groupe de recherche en consommation (GRC) a été fondé en 1975; son directeur est le professeur Claude Masse aidé de six chercheurs permanents. Le groupe s'est fixé comme objectif de "promouvoir la recherche sur le droit de la consommation, de contribuer à la formation de chercheurs et de professeurs en droit de la consommation et de favoriser le développement de la protection du consommateur au Québec".¹²

Le Groupe a déjà à son crédit la publication d'une collection de manuels en droit de la protection du consommateur; il est également conseiller juridique auprès de plusieurs associations de consommateurs du Québec et prépare à leur intention des cours d'information juridique portant sur la protection des consommateurs.

Les points de vue et la méthode utilisée par le Groupe dans son travail ont une dimension multidisciplinaire. En effet le Groupe travaille en collaboration avec des chercheurs en sciences politiques, en sociologie, en commerce et en économie.

III. *Quelques Personnalités Issues De La Faculté*

Personne n'ignore que plusieurs personnalités du monde de la politique, des affaires et de la magistrature sont d'anciens diplômés ou d'anciens professeurs de la faculté de droit de l'Université de Montréal. La faculté a en effet fourni un nombre très élevé de premiers ministres, de ministres, de hauts fonctionnaires, de juges, d'administrateurs qui ont fait ou font encore leur marque dans la société canadienne. La faculté de Montréal a donc exercé, par

11. J. Boucher, "DATUM", in J. Héту, *Album Souvenir. . . . op. cit. supra*, p. 247.

12. J. Héту, *op. cit. supra*, p. 297.

l'intermédiaire de ses diplômés et de ses professeurs, une influence importante autant sur la vie économique, que sociale, politique et juridique du Canada. Si on consulte la liste des anciens depuis 1878, leur nombre est imposant. La nomenclature qui suit n'est certes pas exhaustive mais elle donne un aperçu de la variété des domaines dans lesquels ces personnes ont oeuvré à l'intérieur de la société. Seuls quelques éléments de leur curriculum vitae ont été retenus ici. De plus, la liste suivante ne tient pas compte des réalisations personnelles de ces hommes et de ces femmes qui ont contribué par dévouement, malgré leurs nombreuses occupations, au développement et à l'avancement de sociétés de bienfaisance, des hôpitaux, de l'éducation, des sciences et des arts.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, l'actuel premier ministre du Canada, est un ancien diplômé de la faculté (1943). Il a également enseigné à la faculté à partir de 1961. Il est présentement professeur agrégé en congé, ayant été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1965.

On trouve, parmi les anciens, plusieurs premiers ministres du Québec, notamment: Pierre-J. -O. Chauveau (professeur de 1878 à 1890), Joseph-A. Chapleau (professeur de 1878 à 1898), Maurice Duplessis (promotion de 1913), Daniel Johnson (1940), Jean-Jacques Bertrand (1941), Robert Bourassa (1956).

D'autres ont également fait carrière en politique, par exemple:

- Frederik D. Monk, a été ministre au Québec après avoir enseigné à la faculté à compter de 1887.
- Rodolphe Lemieux, ministre au fédéral, a été professeur à la faculté de 1897 à 1931.
- Georges-Emile Lapalme (promotion de 1928) fut chef du parti libéral du Québec dans les années cinquante et ministre de la justice et des affaires culturelles dans le cabinet de Jean Lesage.
- Paul Gerin-Lajoie, (promotion de 1942): il fut à l'origine de la plus importante réforme de l'enseignement dans l'histoire du Québec, à titre de ministre de l'éducation du gouvernement Lesage. Il fut également président de l'A.C.D.I. (Agence canadienne de développement international).
- Marc Lalonde est un ancien diplômé de la faculté et a commencé à y enseigner en 1958. Il est présentement ministre du cabinet Trudeau.
- Jacques-Yvan Morin, ministre actuel dans le cabinet de René Lévesque, est également professeur titulaire en congé. Il commença à enseigner à la faculté en 1957.

- Robert Burns (promotion de 1960) a exercé comme avocat spécialisé en droit ouvrier. Il a été membre de l'Assemblée nationale du Québec et l'un des ministres principaux du gouvernement Lévesque.
- Jean-Guy Cardinal, notaire. Il était diplômé de la faculté et professeur titulaire en congé. Il occupa le poste de doyen de la faculté en 1966 et 1967 et fut ensuite ministre de l'éducation du gouvernement Johnson. Lors de sa mort survenue en 1979, il occupait le poste de vice-président de l'Assemblée nationale du Québec.
- Léon Mercier-Gouin, sénateur, a enseigné à la faculté à partir de 1920 et a été nommé professeur émérite en 1957.

Maire de la ville de Montréal depuis plusieurs années, Me Jean Drapeau est un diplômé de la faculté (1941).

Plusieurs hauts fonctionnaires sont issus de la faculté. Citons entre autres un gouverneur-général: Jules Leger (1936); des lieutenant-gouverneurs du Québec: Joseph-A. Chapleau (professeur de 1878 à 1898), Narcisse Perodeau (notaire, professeur de 1898 à 1929) et Louis-A. Jette (doyen de la faculté 1890-1898). L'actuel ombudsman du Québec, Me Luce Patenaude diplômée de la faculté en 1956; elle y a ensuite enseigné à compter de 1962. Certains ont eu une brillante carrière diplomatique, tels Jules Leger (promotion de 1936), Marcel Cadieux (1939) et Roger Duhamel (1938) qui a également à son crédit une longue expérience comme journaliste et écrivain.

Les diplômés et professeurs de la faculté qui ont accédé au poste de juge sont légion. Quelques noms seulement seront mentionnés ici.

- Pierre-Basile Mignault, le célèbre juriste et auteur prolifique du début du siècle, juge à la Cour suprême du Canada.
- Louis-A. Jette, juge en chef de la Cour d'appel du Québec (1909-1911), professeur puis doyen de la faculté (1890-1898).
- Gérald Fauteux, diplômé en 1925, fut juge en chef de la Cour suprême du Canada.
- Edouard Rinfret, diplômé en 1928 et fils du juge Thibaudeau Rinfret qui avait été juge en chef de la Cour suprême du Canada; il a continué la tradition familiale en étant nommé au poste de juge en chef de la Cour d'appel du Québec.
- Lucien Tremblay, fut juge en chef de la Cour d'appel du Québec (1961-1977); professeur à la faculté à compter de 1950, il a été

nommé professeur émérite en 1962 et chancelier de l'Université de Montréal de 1967 à 1970.

- André Montpetit, professeur à la faculté à partir de 1953, fut juge à la Cour supérieure de 1951 à 1975.
- Jules Deschenes, diplômé en 1946, est actuellement juge en chef de la Cour supérieure du Québec après avoir été professeur à la faculté et juge à la Cour d'appel du Québec.
- Jean Beetz est juge à la Cour suprême du Canada depuis 1974. Il a eu une fructueuse carrière notamment en droit constitutionnel. Il fut professeur à la faculté à partir de 1953, puis il en fut le doyen de 1968 à 1970.
- Antonio Lamer, diplômé de la faculté en 1956, il y fut professeur en 1963. Il a été nommé président de la Commission de réforme du droit du Canada en 1976 et juge à la Cour d'appel du Québec en 1978.

Citons également les juges Louis-Philippe Demers (professeur à la faculté à compter de 1897 et doyen de 1929 à 1941), Honoré Gervais (professeur en 1898), Bernard Bissonnette (nommé professeur en 1941 et doyen de 1955 à 1961), Ariste Brossard (professeur de 1948 à 1959), Claude Prevost (professeur de 1947 à 1956), Irénée Lagarde (professeur de 1947 à 1962), Châteauguay Perrault (professeur à compter de 1952), Roger Brossard (professeur en 1956), Réjane Laberge-Colas (promotion de 1951), Alan B. Gold (1941) et enfin le juge Albert Mayrand.

Enfin un nombre élevé de diplômés et d'anciens professeurs ont apporté une importante contribution au monde des affaires, particulièrement à titre d'administrateurs de sociétés importantes. Parmi les diplômés, on compte entre autres Guy Vanier (promotion de 1912), Lionel Leroux (1926, notaire), Eugène Therrien (1930; il fut président de l'influente Société Saint-Jean Baptiste), Paul Lemay (1937), Jacques Courtois (1943), André Charron (1947).

Au nombre des anciens professeurs qui ont fait leur marque dans le monde des affaires, on trouve:

- Edouard Montpetit, professeur de 1904 à 1954, secrétaire général de l'Université de Montréal (1920-1950), fondateur de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, pour ne citer que quelques-uns de ses titres.
- Victor Morin, notaire, président de la Chambre des notaires du Québec en 1930; il oeuvra dans le monde des affaires et fut professeur à la faculté de 1904 à 1940 et fut nommé professeur

émérite en 1939.

- Marcel Faribault, notaire; il fut président de la Chambre des notaires en 1950, professeur à la faculté à compter de 1937 et administrateur d'un nombre étonnant de firmes très importantes.
- Eugène Poirier, notaire; il a enseigné à la faculté à partir de 1941.
- François Mercier fut également professeur à la faculté de 1953 à 1962.

D'anciens diplômés ont également brillé par leur longue et fructueuse carrière dans le journalisme, tels Roger Duhamel (1938) et Jean-Marc Leger (1949).

IV. *Conclusion*

La commémoration du centenaire de la faculté de droit a connu un prolongement et un dénouement heureux par la collation de doctorats honoris causa en droit conférés à messieurs les juges Alan B. Gold et Albert Mayrand. La cérémonie eut lieu le 16 novembre 1978 en présence du recteur de l'Université de Montréal: Paul Lacoste (diplômé de la faculté en 1960), de l'archevêque de Montréal: Son Excellence Monseigneur Paul Grégoire, du chancelier de l'université: monsieur le juge Guy Guérin (qui est également diplômé de la faculté depuis 1952; il y enseigne depuis plusieurs années), du secrétaire général de l'université: madame Juliette Barcelo, du doyen de la faculté de droit: Me Roger Comtois; d'autres personnalités étaient également présentes. L'auditoire était composé des membres de la famille des candidats, d'amis et de professeurs de la faculté.

Le juge Alan B. Gold est présentement juge en chef de la Cour provinciale de la province de Québec depuis 1970. Il a obtenu sa licence en droit à l'Université de Montréal en 1941. Depuis il s'est particulièrement distingué par sa brillante carrière comme avocat, sa fonction d'arbitre en chef en droit du travail et par son rôle comme fondateur et directeur du Bureau de l'assistance judiciaire de Montréal de 1956 à 1960.

Quant à Me Albert Mayrand, il connut avant d'être nommé juge une brillante carrière universitaire. Diplômé de la faculté en 1934, il y enseigna à compter de 1940. Il fut nommé professeur agrégé en 1948, puis titulaire en 1951. Il a assumé la fonction de secrétaire de la faculté de 1952 à 1961, puis celle de vice-doyen (1961-1962). Il a été nommé juge à la Cour supérieure en 1965 et siège présentement comme juge à la Cour d'appel du Québec depuis 1974. Le titre de

professeur émérite de la faculté lui a été décerné en 1969. La liste des réalisations de monsieur le juge Mayrand serait trop longue pour être mentionnée ici, mais soulignons qu'il compte à son crédit plusieurs publications de même que sa participation à l'Office de révision du Code civil. Il détient également un doctorat honoris causa de l'Université d'Ottawa conféré en 1965.

L'année 1978 marquait un autre anniversaire pour un membre de la faculté de droit de l'Université de Montréal et cet événement mérite d'être souligné. Il s'agit de Me Roger Comtois, doyen de la faculté, qui assume le poste de professeur de la faculté depuis maintenant trente (30) ans. Cette longue et fructueuse carrière se poursuit, fort heureusement, pour le bénéfice de tous.

Me Comtois a été doyen de 1976 à 1980; il avait auparavant agi comme secrétaire de la faculté de 1961 à 1970. Sa participation à la vie de la faculté remonte à 1946, date de l'obtention de sa licence en droit. Après avoir exercé comme notaire, il était nommé en 1948 professeur de carrière à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Son traitement annuel à titre de professeur se chiffrait alors à \$4,000.00! Me Comtois devint professeur titulaire en 1959 et obtint un doctorat en droit de l'Université d'Ottawa en 1963. Malgré sa lourde tâche d'enseignement, il a rempli la fonction prestigieuse de président de la Chambre des notaires du Québec de 1966 à 1969: sa contribution à ce titre fut remarquable. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il est également membre de la Société Royale du Canada. Les publications de Me Comtois ne se comptent plus aujourd'hui. Mais au-delà de toutes ses réalisations, de tous les honneurs et de tous les titres qui lui ont été conférés, sa longue carrière de professeur à la faculté pour une période s'élevant à plus de trente ans (30) pourrait bien être le rôle qu'il affectionne le plus. Ce rare exploit, car c'est bien de cela qu'il s'agit, présuppose du dévouement, de la ténacité, de l'optimisme et de la disponibilité. Ces qualités et bien d'autres, Me Comtois en a toujours fait preuve à l'égard de la faculté, que ce soit envers les étudiants ou les professeurs. Depuis le 1^{er} juin 1980, Me Yves Ouellette a succédé à Me Comtois au poste de doyen.